

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 29 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2022 fixant le taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de médecine générale

NOR : ESRH2331526A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2022-1253 du 23 septembre 2022 relatif à la prime d'enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2022 fixant le taux de la prime d'enseignement supérieur et de recherche des enseignants des universités titulaires de médecine générale,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 septembre 2022 susvisé, les mots : « 1 015 euros » sont remplacés par les mots : « 1 344 euros ».

Art. 2. – Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2024.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 décembre 2023.

*La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
des ressources humaines,*

B. MELMOUX-EUDE

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur adjoint à la directrice générale
de l'administration et de la fonction publique,*

F. CHARMONT

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
de la 3^e sous-direction
de la direction du budget,*

A. HAUTIER